

C'était le flou artistique sans aucun contrôle

WALLONIE Les auditions confirment que René Tonneaux a eu la vie facile pour frauder

- ▶ Le fraudeur de l'Office des déchets a tiré parti d'une organisation qui était un pousse-au-crime.
- ▶ Des réformes sont annoncées en matière de contrôle et d'audit.

Entamées à 9 h 30 mardi, les auditions du parlement wallon relatives à la fraude à l'Office des déchets et à ce qu'elle révèle de l'état de l'administration régionale se sont prolongées tard dans la nuit. Elles ont permis d'affiner le scénario des jours de février qui ont vu René Tonneaux avouer les détournements. Elles ont à nouveau mis en lumière les incroyables errements qui ont permis au fraudeur d'agir en toute impunité durant dix ans. A la marge, elles ont aussi montré que la politique wallonne en matière de déchets est portée par des vents contraires qui compliquent la vie des entreprises.

Di Antonio sur la sellette. Le ministre CDH de l'Environnement a été le premier à s'exprimer. Pour briser dans l'œuf les critiques qui s'abattent sur lui. Mardi matin encore, *L'Avenir* chargeait sa barque à propos d'un dossier dans sa ville de Dour : « Rien à signaler ! Tout est en ordre ! C'est de la caricature ! » Les sables entreposés à Sambreville ? « J'ai fait mon travail ! », rétorque-t-il. Les terres de la gare de Mons ? « Il n'y a rien à dire ! » La station-service polluée de Fosses-la-Ville ? Subtil, Carlo Di Antonio rappelle les suppliques de Willy Borsus (MR) à propos de ce dossier : « Etes-vous prêt à trouver une issue négociée ?, demandait le député à mon prédécesseur. C'est exactement ce que nous avons fait en réunissant les avocats. Cette histoire est un non-événement. »

Briec Quévy malmené. Le patron de la DGO3 est au cœur de la polémique : il a été averti de la fraude le lundi matin. Le scénario de cette crise dans l'administration, qui a permis la fuite de René Tonneaux, est désormais bien connu (voir par ailleurs). Mais qu'en penser avec le recul ? « J'estime avoir fait du bon boulot ce jour-là, affirme le haut fonctionnaire. Toutes les mesures ont été prises pour conserver les intérêts de la Région. Le seul problème, c'est que je n'ai pas pu trouver la bonne porte d'entrée

pour accéder au parquet. »

Plus tard dans la journée, Sylvie Marique, secrétaire générale (numéro un) de l'administration wallonne, a souligné

que les faits de détournement avaient été pris avec tout le sérieux nécessaire par la hiérarchie, dès qu'ils ont été révélés par ceux qui les avaient constatés.

Le mélange des genres. Menés avec une grande rigueur par le président Edmund Stoffels (PS), les débats ont parfois été répétitifs. Ils se sont souvent égarés à la marge du dossier principal, à savoir la fraude et l'absence de contrôle sérieux au sein de l'Office des déchets et de la DGO3. Le scandale est bien dans ce mélange des genres comptable-trésorier qui a permis au fraudeur d'exercer son art en toute quiétude. « Un véri-

table pousse-au-crime », selon Olivier Maroy (MR). Pour son collègue Crucke, « la DGO3, c'est le flou artistique en l'absence de tout contrôle. » Sylvie Marique a présenté l'audit interne qu'elle dirige et qui devrait améliorer la gouvernance. Mais donc, plusieurs dossiers parallèles sont hélas venus polluer les travaux de la commission : qui a fermé telle décharge ? Telle réunion était-elle secrète ou confidentielle ? On s'écarte alors de l'essentiel.

La guerre des déchets. Ces « dossiers dans le dossier », qui cherchent avant tout à mettre la pression sur Carlo Di

Antonio, ont toutefois un mérite : ils mettent au jour les rivalités entre plusieurs services chargés du contrôle et des permis en matière de déchets. L'administration wallonne se marche sur les pieds et nuit à la prise de décision rapide et efficace qu'attendent les entreprises. « Souvent, le constat initial dressé par l'administration n'est pas confronté au normatif, un dossier prend donc deux directions », résume Carlo Di Antonio. Le constat devrait déboucher sur des réformes de fond.

Magnette va parler. La discrétion du ministre-président depuis le début du scandale a été déplorée par l'opposition. Ce mercredi, Paul Magnette profitera de la séance de questions d'actualité en plénière pour s'exprimer sur le sujet. ■

ÉRIC DEFFET

CHRONOLOGIE

Un long temps de réaction

Vendredi 12 février. Caroline Minne puis Arsène Taminiaux sont alertés par une anomalie dans le fonctionnement de la comptabilité de l'Office wallon des déchets. Ils comprennent vite que leur collègue René Tonneaux, le comptable de l'Office, détourne de l'argent public. Il est en congé ce jour-là. Sous le choc, ils décident de garder le silence durant le week-end.

▶ **Lundi 15 février, matinée.** A 8 h 48, Briec Quévy, grand patron de la DGO3 (Environnement), reçoit un courriel dans lequel les agents précités lui relatent les faits. Une réunion de crise se tient qui fait apparaître que les sommes détournées peuvent être supérieures au million d'euros. Le directeur général alerte le cabinet du ministre Di Antonio. Celui-ci est retenu au parlement ; il suivra l'évolution de la situation à distance.

▶ **Lundi 15 février, après-midi.** En début d'après-midi, René Tonneaux est de retour après son heure de table. Il est entendu par sa hiérarchie, puis écarté. Des mesures conservatoires ont été prises : comptes en banque, ordinateurs, bureaux, effets personnels... Il reconnaît les faits. Dès 14 h, Briec Quévy cherche à contacter le parquet de Namur. Il y arrive après neuf appels, on lui conseille d'entrer en contact avec la police locale, ce qu'il fait. Au terme d'une conversation avec celle-ci, rendez-vous est pris le lendemain à 10 h 30 pour déposer plainte en bonne et due forme.

La journée s'achève. Tout le monde rentre à la maison. Même René Tonneaux, pense-t-on à l'Office des déchets. Mais on ne reverra plus le comptable qui prend la poudre d'escampette.

▶ **Mardi 16 février.** A 10 h 30, plainte est déposée officiellement par Briec Quévy. Le directeur général informe en direct le ministre de l'Environnement. La fraude est évaluée à plus de deux millions d'euros et couvre dix années et des dizaines de mouvements bancaires.

▶ **Vendredi 4 mars.** René Tonneaux est arrêté à Knokke. Il est placé sous mandat d'arrêt.

Michel Wanty « Nous voulons faire bouger les choses en Wallonie »

Pour rencontrer Michel Wanty, il faut se lever tôt. Rendez-vous est pris à 7 heures du matin sur un site « qui sent bon le bitume » du côté du zoning industriel du Rœulx. La société s'est développée ici, dans le Centre, mais rayonne largement au-delà. Un mammoth, Wanty : 150 millions de chiffre d'affaires, 750 emplois et 500 engins qui évoluent sur d'innombrables chantiers, souvent colossaux.

Le groupe Wanty a été cité dans les développements médiatiques du dossier de fraude à l'Office wallon des déchets. La gestion de 35.000 tonnes de sables de fonderie à Sambreville et de remblais provenant du chantier de la gare de Mons a été décriée. Et cela n'a pas du tout plu à Michel Wanty : « Nous sommes très agacés, confie-t-il à la fine pointe de l'aube. Ces dossiers concernent le problème de la gestion des déchets en Wallonie. On nous montre du doigt.

Mais depuis des années, Wanty, comme d'autres, dénonce l'absurdité de la législation régionale en la matière qui mène à des situations comme celles-là. »

La législation mise en cause date de 2001 : « L'objectif était louable puisqu'il s'agissait de mettre un terme à la mise en décharge systématique des déchets, explique Michel Wanty. Mais l'arrêté de 2001 a très vite fait apparaître des failles importantes qui compliquent son application. Il s'est aussi heurté aux règles envisagées par le décret sols. Les entreprises mais surtout les fonctionnaires doivent travailler dans un pay-

sage législatif imbuvable. Nous voulons faire bouger les choses. La gestion des terres pourrait ainsi intégrer la législation sur les sols, cela nous semblerait logique. »

Pour les sables de fonderie de Sambreville comme pour les terres de remblai de Mons, Wanty s'est en quelque sorte heurté à

une même difficulté : « Les procès-verbaux qui constatent un problème sont dressés par des gens de terrain par simple constat visuel, et donc de manière subjective. Ensuite, l'administration centrale reprend la main et livre une autre analyse qui entre en contradiction avec la première, déplore Xavier Verhaegen, responsable environnement de l'entreprise. Les musiciens de l'orchestre wallon ne jouent pas la même partition. »

En matière de terres de remblai, l'embrouillamini est tellement dense que la dérogation à la législation est devenue la règle. Dans le jargon, on parle de l'article 13 : « Le système est devenu inapplicable, donc l'administration nous propose presque systématiquement d'y déroger. Beaucoup de nos problèmes viennent de là quand il faut évaluer la qualité des matériaux. De manière quotidienne, nous sommes confrontés à des fonctionnaires et à des services qui ne se parlent pas et ne se comprennent pas », raconte Michel Wanty, qui déplore « des heures et des heures de discussions et de négociations avec l'administration pendant lesquelles nous ne travaillons pas. »

L'entrepreneur hennuyer prend la législation flamande pour modèle : « Au nord du pays, une fois que le déchet est traité, il change de nature et devient un matériau exploitable. En Wallonie, le déchet reste un déchet jusqu'au bout. Cela fait peur. Cela nie les opérations menées pour pouvoir l'exploiter. »

« Il faut se rendre compte du caractère absurde de notre situation, ajoute encore Xavier Verhaegen. Il nous arrive de poser la même question chaque année à l'administration à propos d'un même matériau, et la réponse diffère chaque fois : le matériau ne figure pas dans les textes, puis il est inerte, puis il est peut-être dangereux. Il est impossible de travailler dans ces conditions. »

Au parlement ce mardi, le ministre Carlo Di Antonio a dit sa volonté de mettre un terme à cette « guerre » entre l'Unité de répression des pollutions (UPR) et l'Office des déchets : « Il existe effectivement des conflits de fond entre les services en matière de déchets. Des interventions de terrain sont souvent déclarées infondées par l'Office wallon des déchets qui accorde les permis.

Ces litiges sont insuffisamment arbitrés. En fait, il faudrait organiser la concertation entre les agents dès le premier constat. »

« De toute évidence, ajoute encore le Dourois, des problèmes législatifs sont constants en matière de terres, d'excavations, de remblais. Cela passe pour moi par l'adoption du décret sols. Aujourd'hui, il faut aller plus loin que l'arrêté de 2001. » ■

ERIC DEFFET

« Il existe effectivement des conflits de fond entre les services en matière de déchets » CARLO DI ANTONIO